Règlement
Tournoi Gilbert Marchal 2024

ARTICLE 1 – Organisation du tournoi
Les Coqs Rouges Bordeaux organisent le mercredi 01 mai 2024 :
- Un tournoi de football à 4 auquel participeront la catégorie U7
- Un tournoi de football à 5 auquel participeront la catégorie U9.
- Un tournoi de football à 8 auquel participeront la catégorie U11 et la catégorie U13

ARTICLE 2 - Lieu des rencontres
Toutes les rencontres se disputeront sur le Domaine de Moulerens, 2 chemin de Pichey à Gradignan, où se trouvent 6 terrains de football à 11, ainsi que 6 terrains de football à 8.

ARTICLE 3 - Équipes
Chaque équipe est autorisée à compter dans son effectif pour le tournoi :
- U11 et U13 (3 équipes maximum par catégorie) : 11 joueurs (8 joueurs + 3 remplaçants)
- U9 (4 équipes maximum par catégorie) : 8 joueurs (5 joueurs + 3 remplaçants)
- U7 (4 équipes maximum par catégorie) : 6 joueurs (4 joueurs + 2 remplaçants)

Les joueurs devront pouvoir présenter une licence F.F.F. Il sera autorisé, pour chaque équipe, la participation de joueurs étrangers au club auxquels il sera demandé une pièce d'identité et la licence (obligatoire) de leur club d'appartenance. Toute équipe qui ne pourrait pas fournir avant le début du tournoi la liste complète de ses joueurs sera autorisée à compléter celle-ci en cours de tournoi. Les licences seront déposées au podium au début du tournoi avec la liste des joueurs engagés.

ARTICLE 4 - Assurance
Tous les joueurs devront être assurés. Le club des Coqs Rouges Bordeaux décline toute responsabilité en cas de blessure ou d'accident de joueurs ou spectateurs. Le club décline également toute responsabilité en ce qui concerne les vols et les dégradations de véhicules ou matériels n'étant pas la propriété du club.

ARTICLE 5 - Organisation des matchs
Le tournoi réunira 16 équipes dans les catégories U7 et U13, 20 équipes en U9 et U11. Ces équipes seront regroupées dans 4 poules*. Les 2 premiers de chaque poule seront qualifiés pour le tournoi A, les autres équipes seront reversées dans le tournoi B. Les tournois A et B correspondent aux phases à élimination directe (quarts de finales, demi-finales, finales et matchs de classement). Les 5èmes de poules des tournoi U9 et U11 joueront entre eux une nouvelle phase de poule.

**Exception : si suite à un désistement, une poule se retrouve à 3 équipes (en U7 et U13), le format pourra être modifié.*

Le classement s'établit de la façon suivante pour les matchs de poules :
Victoire = 3 pts, nul = 1 pt, défaite = 0 pt. En cas d'égalité au total des points : meilleur goal-average particulier, puis meilleur goal-average général, puis meilleure attaque générale, puis tirs au but (3 tirs au but par équipes).
Pour les matchs éliminatoires des phases finales, en cas de résultats nuls à la fin du temps réglementaire, la qualification pourra être déterminée par l'épreuve des tirs au but (3 par équipes, puis mort subite).
Chaque club participant sera informé au préalable ou au début du tournoi du programme des rencontres qui se dérouleront par matchs de poules, suivi des phases finales ou de classement.

ARTICLE 6 - Durée des rencontres
- U7 et U9 : 8 minutes la rencontre, sauf la finale, 2 x 6 minutes
- U11 et U13 : 12 minutes par rencontre, sauf la finale, 2 x 7 minutes

Ces temps peuvent être modifiés suivant le nombre d'équipes engagées ou du retard pris dans le déroulement du tournoi.

ARTICLE 7 - Remplacement des joueurs
Au cours d'une même rencontre, les remplaçants peuvent entrer et sortir à tout moment du match, pendant un arrêt de jeu (et avec la validation de l'arbitre en U11 et U13).

ARTICLE 8 - Joueurs
Si un club engage plusieurs équipes dans une même catégorie d'âge il ne pourra pas modifier la composition des équipes en cours de journée sauf cas particulier et après accord des organisateurs.

ARTICLE 9 - Arbitrage
Les rencontres se dérouleront en auto-arbitrage en U7 et en U9, et surveillées par des joueurs ou dirigeants licenciés du club des Coqs Rouges. En U11 et en U13, un arbitre dirigera les rencontres.

ARTICLE 10 - Discipline
Une exclusion temporaire de 3 minutes pourra être appliquée en cas de mauvais comportement, à l'appréciation de l'arbitre.

ARTICLE 11 - Police des terrains
Une police des terrains composée de membres bénévoles du club est présente sur tous les terrains, pour assurer le bon déroulement des rencontres.

ARTICLE 12 - Caution

Chaque club engagé devra lors de son inscription fournir un chèque de caution de 50€ par équipe. Ce chèque sera remis au club le jour du tournoi. Il sera encaissé au cas où le club ne présente pas d'équipe le jour du tournoi.

ARTICLE 13 - Récompenses

Des coupes et récompenses individuelles ou collectives seront offertes aux différentes formations.